République Française

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

Le Secrétariat d'Etat chargé des Transports

Paris, le 29 juillet 2010

RELEVE DE CONCLUSIONS

La DGAC a été mandatée par le Gouvernement pour mener des négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels afin de mettre au point un nouveau protocole d'accord pour la période 2010-2012.

A l'issue de ces négociations, un texte final a été mis au point, le 22 juillet 2010.

Les présents signataires conviennent que ce texte, joint au présent relevé de conclusions, est celui du nouveau protocole pour la période 2010-2012 soumis à la signature des syndicats représentatifs de la DGAC et qu'il marque donc la fin des négociations.

Fait à Paris, le 29 juillet 2010

Hôtel Le Play 40, rue du Bac 75007 Paris Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Le Directeur Général de l'Aviation Civile

Dominique BUSSEREAU

Patrick GANDIL

Pour le SNAC CFTC :

Pour le SNCTA:

Pour le SNPL-DGAC :

Pour le SPAC-CFDT :

Pour l'USAC-CGC-AC:

Pour le SNIAC/AIPC:

hobarts 1

Pour l'UTCAC:

A. BELLIARD